

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre d'élus : 19

Séance du 03 septembre 2021

Michel AYMARD †

L'an deux mille vingt-et-un et le trois septembre, le Conseil municipal s'est réuni en assemblée régulière sous la présidence du Maire, Gilles DOZ.

Nombre de membres en exercice: 18

Sont présents: Brigitte BARATIER, Alain CHIRAUSSSEL, Agnès DELHAYE, Raymonde DUPLAN, Christian FAURE, Marie-Cécile JOUVE, Françoise DEGOMBERT, Laurent MUSSA PERETTO, Michèle RAYMOND, Martine RIBEIRO, Laurence SAUTEL AYMARD, Rémi TESTON, Claire TOMADA, James TONOLI

Présents : 15

Représentés: Christophe CHIROSSEL par Martine RIBEIRO, Philippe MAUMY par Rémi TESTON

Votants: 17

Excuses: Isabelle FRAU

Secrétaire de séance: Claire TOMADA

En levée de séance, le Maire, Gilles DOZ, invite les élus et le public présents à observer une minute de silence en hommage à celui qui a œuvré et consacré tant d'énergie pour sa commune d'Antraigues, artisan de la fusion, homme de terrain, mais qui était surtout notre ami, Michel AYMARD, aujourd'hui décédé des suites d'une longue maladie. (Grande émotion dans l'assistance).



Avant de débiter l'ordre du jour, le Maire constate :

- que le quorum est atteint
- et propose aux élus d'adopter le compte rendu du conseil municipal précédent.

Compte rendu adopté à l'unanimité.

I) Election du Maire délégué d'Antraigues - (DE_2021_033)

A la suite du décès de Michel AYMARD, Maire délégué de la commune déléguée d'Antraigues, le conseil municipal de la commune Vallées d'Antraigues Asperjoc doit procéder à l'élection d'un nouveau Maire délégué en vertu des articles suivants du CGCT : *Article 2113- 12- 2 ; Article 2122- 7 ; Article 2122-8 ; Article 2122-10 et 12 ; Article 2122- 10*

Depuis la loi du° 2019 – 809 du 1^{er} Août 2019, article 8, le maire de la commune nouvelle peut cumuler ses fonctions avec celles de Maire délégué, sans cumul des indemnités.

Gilles DOZ, Maire de la commune nouvelle ne souhaite pas exercer de cumul.

Nous allons procéder de la la manière suivante:

- 1 Appel à candidature
- 2 Vote à bulletin secret
- 3 Élection à la majorité absolue s'il y a deux tours, et à la majorité relative en cas de troisième tour.
- 4 Proclamation du résultat

Appel à candidature : Raymonde DUPLAN se présente.

Après un vote à bulletin secret, **Mme Raymonde DUPLAN est élue Maire déléguée d'Antraigues avec 16 voix pour et un nul**

II) Election au poste d'adjoint.e au Maire délégué d'Antraigues - (DE_2021_034)

qui permet de mutualiser la mission à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche (25 sites de baignade). L'EPTB s'engage à assurer les missions administratives et techniques nécessaires à la mise en œuvre de l'autosurveillance de la qualité de l'eau pour le site de baignade du Pal dont le Maire de la commune est responsable avec une mise en œuvre pendant 12 semaines :

- Autosurveillance du site de baignade du Pal : 1 prélèvement tous les 15 jours.
- Interprétation, analyses ponctuelles complémentaires et appui technique (enquêtes pollution, suivis temps de pluie...) réalisés par l'E.P.T.B

Explications complémentaires du Maire: Nous allons donc voté à posteriori cette convention. Le montant pour des prélèvements « normaux » coûtent 325€ par an – cette somme peut doubler si risques bactériologiques et nécessité d'une surveillance et prélèvements plus rapprochés – Cette année tout s'est bien passé. Cette surveillance s'arrête au 1^{er} septembre – On va libérer l'eau qui va circuler normalement et permettre la libre circulation des truites également-

Déjà installées : 2 tables de pique-nique. 2 autres au printemps prochain. J'en profite pour remercier l'association Randamont qui nous a mis à disposition un chalet comme « poste de secours ». Nous n'avons pas pu trouver cette année de surveillant de baignade diplômé. Nous allons réitérer cette recherche pour 2022. Nous prévoyons le nettoyage et débroussaillage du mur de basalte et du pont pour les mettre en valeur - Nous allons aussi améliorer le parking ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Maire** à signer avec l'E.P.T.B. la convention pour la mise en œuvre de l'autosurveillance du site de baignade de la plage du Pal pour la saison estivale 2021.

V) Décision Modificative n°1 M14 -(DE_2021_035)

Lors du vote du budget principal de l'année 2021 nous avons doté le chapitre 65 d'un montant de crédit de 110 000 €. Nous avons consommé au 10 Août 2021 : 96 864,61 €.

En conséquence il est proposé au conseil municipal la délibération suivante :

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
6531	Indemnités	20 000.00€	
65548	Autres contributions	11 300.00€	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-9 000.00€	
7411	Dotations forfaitaire		19 800.00€
7713	Libéralités reçues		2 500.00€
TOTAL :		22 300.00€	22 300.00€
INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		22 300.00€	22 300.00€

Explication et Commentaire du Maire: Nous avons payé 2 années de cotisations consécutives au S.D.I.S (2020-2021) sur le même budget , ce n'est donc qu'une opération d'écriture budgétaire – mais ça m'amène à vous parler du SE (Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche) : on constate que les factures augmentent, aucun compte rendu des réparations faites sur la commune: c'est un problème ! Les pannes sont déclarées sur un logiciel (MUSE). Michel AYMARD avait le contact avec eux. Nous devons lui trouver un.e remplaçant.e.

Déjà réalisé :

- remplacements de lampes par des lumières « Leds » plus économiques dans les hameaux d'Antraigues (30 000€ investis) - Le diagnostic et le recensement des pannes ;

Nous allons les rencontrer prochainement pour les en informer et voir avec eux le changement des lampes, pour beaucoup obsolètes, suivant le cahier des charges des « Villages de caractère ». Cette étape se fera soit en plusieurs lots soit globalement, suivant les moyens de la commune.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal approuve à l'unanimité** cette décision modificative.

VI) Financement des investissements sur la voirie communale(DE_2021_037)

Plusieurs investissements doivent être réalisés sur la voirie communale. Cela concerne :

- Le mur de la route de La Combe sur la commune déléguée d'Asperjoc
- La route de Froment sur la commune déléguée d'Antraigues
- Le rétablissement de la circulation par construction d'un encorbellement sur la route de La Mothe.

Ces travaux seront réalisés en 2021.

En l'absence de subvention de l'état, de la Région, et du Département , il est proposé au conseil municipal de recourir au dispositif de soutien à l'investissement mis en place par la communauté des communes du Bassin d'Aubenas (C.C.B.A) pour soutenir cet effort d'investissement à hauteur de 50%.

Plan de financement :

Besoins	Ressources
Mur route de la Combe : 10 520 € HT	Part communale : 26 947 €
Route de Froment : 33 804 € HT	Fonds e concours CCBA : 26 947 €
Route de Lamothe : 9 840 € HT	
TOTAL : 53 894 € HT	TOTAL : 53 894 €

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal approuve à l'unanimité ce programme d'investissement et autorise le Maire à solliciter un fonds de concours à la C.C.B.A..**

VII) Décision de principe sur l'élaboration d'un nouveau site internet - (DE 2021 039)

Après bien des hésitations, compte tenu de notre relation passée avec la société Kallima, et malgré une tentative de rénovation qui s'est révélée infructueuse, il est désormais indispensable de mettre en œuvre un nouveau site plus moderne et attractif correspondant au statut de la commune.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur l'engagement de cette opération et sur la nécessité de rechercher un nouveau prestataire de service

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un nouveau site internet et la recherche d'un nouveau prestataire.**

VIII) Diverses informations :

- Le Maire informe d'actes malveillants, pollueurs : carcasses de moutons jetées du Pont d'Auber dans la Volane: nous avons dû faire intervenir les services d'équarrissage, la Gendarmerie et un dépôt de plainte a été déposé.
- Conteneurs à ordures: dépôts de sacs à côté et sur le sol, surtout l'été. Voire à renforcer les volumes des conteneurs pendant cette période estivale.
- Poubelles sur la place de la Résistance et toilettes publiques: à l'étude
- Terrain au Pont-de Bridou pour stationnement: semble opportun à étudier avec le propriétaire du terrain.
- circulation: bandes rugueuses de ralentissement dans nos deux villages et panneaux informant sur les vitesses lors de la traversée de nos villages : rencontre avec Mme Vernet chargée de la Direction des Routes Départementales. Projet pour l'automne.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.